

Note de M. Anson sur l'opinion de M. l'abbé Maury, relative à la dette publique, en annexe de la séance du 22 août 1790

Citer ce document / Cite this document :

Note de M. Anson sur l'opinion de M. l'abbé Maury, relative à la dette publique, en annexe de la séance du 22 août 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVIII - Du 12 août au 15 septembre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 219;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_18_1_8038_t1_0219_0000_1

Fichier pdf généré le 08/09/2020

PREMIÈRE ANNEXE

A LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU 22 AOUT 1790.

NOTE PAR M. ANSON sur l'opinion de M. l'abbé Maury, concernant la dette publique (1).

NOTA. — M. Anson ayant fait imprimer et distribuer aux membres de l'Assemblée nationale une note en réponse aux critiques de M. l'abbé Maury, nous l'insérons dans les *Archives*, comme faisant partie de documents parlementaires de l'année 1790.

M. l'abbé Maury vient de faire imprimer et distribuer une *opinion sur les finances et sur la dette publique*. Je laisse à ses lecteurs le soin de juger si cet écrit, sur une matière qui ne lui est pas familière, ajoutera quelque chose à la réputation que ses talents lui ont acquise; mais je dois rectifier une erreur qui se trouve placée sous mon nom à la page 10. M. Maury me fait dire une chose inintelligible; je vais l'expliquer. Voici ses propres expressions: *M. Necker nous a dit que les dépenses extraordinaires, pour l'année 1789, montaient à 105 millions. Il est vrai que lorsque j'en témoignai ma surprise au comité des dix, dont j'avais l'honneur d'être membre, l'accommodant M. Anson me répondit qu'il allait en retrancher 40 millions dans un instant; il prit la plume et tint parole. J'admirerai longtemps ce talent merveilleux avec lequel on réduit en un instant de 40 millions une dépense déjà faite; et j'en ai rappelé plusieurs fois le souvenir à ce même M. Anson, qui m'a reproché depuis, à la tribune, de vouloir effrayer les créanciers de l'Etat.*

Un seul mot va éclaircir l'observation très-simple que je fis alors dans le comité sur l'aperçu de M. Necker; c'est que cet aperçu n'était point, quoiqu'en dise M. l'abbé Maury, l'état des dépenses extraordinaires faites en 1789, mais le projet de celles à faire en 1790; je l'ai plusieurs fois répété à M. Maury, qui paraît l'avoir autant de fois oublié. La voilà fort abrégée cette *longue admiration*, que se promettait M. l'abbé Maury sur mon talent de réduire en un instant une dépense déjà faite; si j'avais ce talent merveilleux, la dette publique ne nous embarrasserait pas tant.

Lorsque nous examinâmes, au mois de décembre 1789, l'état des dépenses extraordinaires projetées pour 1790, je proposai, j'en conviens, d'en retrancher environ 40 millions qui ne me paraissaient pas absolument indispensables: je croyais qu'ils devaient, pour la plus grande partie, rester dans l'arriéré non liquidé dont le comité projetait dès lors de différer le paiement jusqu'à son entière liquidation; j'insistais beaucoup sur cette opération, qui fut décrétée un mois après par l'Assemblée nationale avec l'approbation universelle: il était conséquent de ne pas vouloir adopter l'emploi d'une somme considérable qui paraissait former une partie de l'arriéré; ce n'était pas être si *accommodant* que de s'opposer à 40 millions de dépenses proposées par les ministres.

Si j'avais le temps de faire une brochure, je m'attacherais avec quelque plaisir à détruire de nouveau l'effroi que voudrait toujours nous inspirer M. l'abbé Maury, sur la situation de nos

finances; car, en vérité, j'aime mieux le rôle de celui qui rassure, que de celui qui effraie; mais son ouvrage ne changera rien à la nature des choses.

Il se divise naturellement en trois parties: dans la première, M. l'abbé Maury reproche à M. Necker de répandre de l'obscurité sur nos finances et de négliger les grandes routes de la renommée. Il me semble, que celui qui, le premier, nous a rendu un compte public, et qui depuis a fait présent à la nation du célèbre traité sur l'administration des finances de la France, ne doit pas être fort alarmé de cette amère censure.

La seconde partie de l'opinion de M. l'abbé Maury présente des calculs sur la dette publique, qu'il avait communiqués au comité des finances et qui assurément n'y avaient pas été adoptés. Le tableau authentique de votre dette, que présente, dans ce moment même, le comité, est la meilleure réponse aux exagérations de M. l'abbé Maury. J'ai dit hautement, dans l'Assemblée nationale, que la dette publique, tant constituée qu'exigible, était d'environ 14 milliards et demi; les calculs définitifs du comité justifient mon assertion, puisque dans le total de 4,620 millions sont compris 120 millions pour l'arriéré non liquidé des départements, qui n'est connu jusqu'à présent que par aperçu, et que le comité de liquidation ne croit pas, comme je l'avais annoncé, pouvoir excéder cette somme.

Enfin, M. l'abbé Maury finit par un assez long épisode sur les finances de l'Angleterre, qui pourra faire sourire M. Pitt, s'il a le temps d'y jeter les yeux; mais M. Pitt éprouvera un sentiment différent, lorsqu'il lira le rapport du comité des finances. Toute l'Europe y verra quelles sont les ressources de la France, qui peut dans ce moment payer, avec des biens-fonds, la totalité de la dette exigible montant à plus de 2 milliards. Ce n'est point là une hypothèque illusoire, comme celle d'une banque nationale. Je ne me laisserai point de répéter à la France entière, et aux braves citoyens qui la composent: « Payons nos contributions avec courage, et bientôt la nation française sera la plus puissante comme la plus libre de l'Univers! »

Ce 22 août 1790.

ANSON,

député de Paris à l'Assemblée nationale.

DEUXIÈME ANNEXE

A LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU 22 AOUT 1790.

Plan de réunion de la poste aux chevaux, de la poste aux lettres et des messageries, présenté par M. Alary (1).

Messieurs, je croyais avoir démontré par mes mémoires, successivement remis au comité des finances et à l'Assemblée nationale, la fausseté des motifs qu'on met en avant pour anéantir un plan dont le succès aurait détruit l'espoir de voir renaître l'ancien régime, aussi vieux que ruineux pour l'Etat. Je ne puis me dissimuler, d'après le rapport imprimé du comité des finances,

(1) Voir l'opinion de M. l'abbé Maury, *Archives parlementaires*, tome XVII, p. 324.

(1) Ce document n'a pas été inséré au *Moniteur*.